

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération n°2026_039

Objet : Cantine & Garderie scolaire
Approbation des tarifs et du règlement intérieur applicable dès le 1^{er} septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-sept du mois de juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le conseil municipal de la commune de Vianne, dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire, dans la salle du conseil de la mairie, sous la présidence de Laurence BENLLOCH, Maire.

Nombre de Conseillers	
En exercice	15
Présents	12
Procurations	2
Votants	14
Abstentions	0
Suffrages exprimés	
Pour	14
Contre	

Date de convocation du Conseil Municipal : 10/06/2026,

PRÉSENTS – BENLLOCH Laurence, PEREZ Isabelle, CHAMINADE Daniel, DARIO Maryline, FRICARD Daniel, AIME Catherine, MARCO Philippe, VILLARD Patrice, CARRERE Stéphanie, GIONNE Céline, DENOUAL Davy, DELBREL Christophe,
POUVOIRS – LENTIN Sylvie, VAN ROYEN-GORNESS Michael

ABSENTS – CHAIX Mélodie

Madame PEREZ Isabelle a été désignée comme secrétaire de séance.

Vu la délibération n° 2022-028 en date du 23 août 2022 instituant la tarification sociale pour la période 2023/2025 de la cantine à compter du 1^{er} septembre 2022,

Vu la délibération n° 2025-022 en date du 2 juillet 2025 portant sur l'approbation des tarifs et du règlement intérieur de la cantine scolaire à compter du 1^{er} septembre 2025,

Vu la délibération n° 2025-023 en date du 2 juillet 2025 portant sur l'approbation des tarifs et du règlement intérieur de la garderie municipale à compter du 1^{er} septembre 2025,

Madame le Maire indique qu'il convient de fixer conjointement les tarifs de la cantine et de la garderie à compter du 1^{er} septembre 2026 et d'approuver le règlement intérieur joint en annexe définissant les conditions d'organisation, de fonctionnement et d'utilisation des services.

Elle précise que certains enfants peuvent bénéficier d'un panier-repas fourni par les parents, dans le cadre d'un PAI médical ou à titre d'exception justifiée et validée par le Maire.

Elle propose à l'Assemblée de modifier ainsi les tarifs :

❖ De la cantine :

→ Tarification sociale :

Tranche	Quotient Familial	Tarifs
T1	De 0 € à 700 €	0,90 €
T2	De 701 € à 1000 €	1,00 €
T3	De 1001 € et +	3,50 €

→ Panier-repas : 1,30 €

→ Repas adulte : 7,00 €

❖ De la garderie :

→ De 1 à 9 passages : 1,70 € par passage

→ A partir du 10^{ème} passage : forfait mensuel de 17,00 €

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,
DÉCIDE à l'unanimité

- **DE FIXER** les tarifs de la cantine et de la garderie tels que présentés ci-dessus. Ces tarifs seront applicables dès le 1^{er} septembre 2026 ;
- **D'APPROUVER** le règlement intérieur cantine/garderie joint en annexe définissant les conditions et les modalités du service proposé ;

Le Maire :

- Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- Informe que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Acte certifié exécutoire le : 18/06/2026
Transmission à la préfecture le : 18/06/2026

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Secrétaire de séance,
Isabelle PEREZ

Le Maire de Vianne,
Laurence BENLLOCH

